



MUNICIPALITE

Préavis 2016–2021 / N° 43

Demande de crédit d'études en vue de la requalification de la route du Lac (RC1), tronçon giratoire Châtelain / giratoire de la Couronnette

Rolle, le 27 janvier 2020

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 184'000.— TTC pour les études en vue de la requalification de la route du Lac (RC1), tronçon giratoire Châtelain / giratoire de la Couronnette.

1.	PREAMBULE
-----------	------------------

La route Suisse (RC1a) est l'axe principal de liaison au bord du Lac Léman, qui traverse et irrigue les principaux bourgs de l'arc lémanique. Il répond ainsi à de multiples fonctions et sollicitations, parfois très contradictoires, qu'il s'agit d'organiser en cohérence avec les orientations définies par les études, projets, plans stratégiques et schémas directeurs existants. Aujourd'hui, l'évolution au « coup par coup » des projets de réaménagement en a fait un axe peu cohérent, sans vision d'ensemble de son aménagement et peu propice aux mobilités douces. En première phase, un concept a été développé pour le réaménagement du tronçon de la RC1a compris entre Mies et Founex, qui est une mesure d'agglomération 1^{ère} génération (PA1) prévue dès 2016.

Sous l'égide de Région de Nyon, l'étude concernant la faisabilité du réaménagement de la RC1a 2^{ème} étape, comprise entre Founex et Perroy, a été menée. Cette étude, qui est une mesure du projet d'agglomération 2^{ème} génération (PA2), a fait l'objet d'un rapport en mars 2016.

Les objectifs principaux de cette étude étaient :

- > d'établir un diagnostic complet de la situation actuelle, prenant en compte les projets en cours et/ou en réalisation (pour Rolle, le réaménagement de la Grand-Rue, le carrefour route de Gilly/RC1 et rue du Port) ;
- > de proposer un « fil rouge », ou plan guide de l'aménagement futur ;
- > de proposer un séquençement des interventions afin de déterminer celles devant être réalisées dans le cadre du PA2 et celles devant être élaborées dans le cadre d'une autre étape du projet d'agglomération.

La traversée du territoire de Rolle par la RC1a est composée de 3 tronçons :

- > le tronçon « Ouest », de la limite territoriale côté Ouest jusqu'au giratoire de la place de La Harpe (annexe 1). La mise en œuvre de ce tronçon sera réalisée dans une étape ultérieure des projets d'agglomération ;
- > la traversée de Rolle par la Grand-Rue [(travaux réalisés) (annexe 1)];
- > le tronçon « Est », allant du giratoire Châtelain au giratoire de la Couronnette (annexe 2). L'aménagement de ce tronçon est à réaliser dans le cadre du projet d'agglomération 2^{ème} génération (PA2). A court terme, la réalisation du PQ Sous-Bellefontaine impose la pose d'un revêtement phono-absorbant sur ce tronçon.

Le tronçon Est, soit la route de Lausanne entre les giratoires de Châtelain et de la Couronnette, constitue l'entrée Est de la ville de Rolle. L'aménagement actuel confère à ce tronçon de la RC1 un caractère éminemment routier : marquage de la bande médiane continue, présélections, trottoirs étroits et l'éclairage public, contribuent à donner une perception de l'environnement qui est ressenti comme une zone péri-urbaine. Dans le contexte de mutation urbaine que traverse depuis plusieurs années la Commune de Rolle, avec les projets de requalification urbaine qui se développent le long de cet axe (PQ Sous-Bellefontaine, projet « Square Châtelain » entre autres), il est devenu une évidence que la route de Lausanne doit évoluer vers la « rue » de Lausanne.



Périmètre d'étude

Le présent préavis a donc pour objet une demande de crédit destiné à financer les études permettant à une équipe de mandataires d'élaborer la requalification du tronçon Est de la RC1 (giratoire Châtelain / giratoire de la Couronnette) sur le territoire rollois.

Une fois le projet validé par les différentes instances, mis à l'enquête, et après une mise en soumission, il fera l'objet d'un 2^{ème} préavis à soumettre au Conseil communal pour la réalisation des travaux.

2.	PRINCIPES GÉNÉRAUX DE REQUALIFICATION DE LA RC1
-----------	--

Les mesures d'aménagement préconisées par l'étude, pour l'aménagement du tronçon giratoire Châtelain / giratoire de la Couronnette de la traversée de Rolle, sont les suivantes :

Gabarit : l'étude propose des gabarits de la chaussée en fonction de la vitesse (le secteur considéré est intégralement à 50 km/h). Ces gabarits tiennent compte de la mobilité douce et des espaces nécessaires à leur aménagement.

Mode doux (cyclistes) : à intégrer au profil si le gabarit actuel du domaine public le permet, éventuellement aménagé en trottoir.

Perméabilité piétonne : créer ou aménager les traversées en prolongement des rues et chemins existants, aménagement des arrêts de bus.

Fluidité du trafic : réaménager les carrefours : route du Mont-Blanc et route de l'Hôpital, intégrer les carrefours place de l'Industrie, chemin de la Plage, chemin de Pré-du-Gaud.

Assainissement au bruit routier : pose d'un revêtement phono-absorbant.

De plus, les contraintes énumérées ci-dessus et liées à la circulation des véhicules et à la mobilité douce et l'aspect paysager seront également des composantes de l'étude.

Aucun travaux d'importance ne sont envisagés sur le réseau de collecteurs ou le réseau de gaz. Toutefois, le réseau d'éclairage public sera entièrement repensé.

3.	APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES MANDATAIRES
-----------	---

Afin de répondre à la loi sur les marchés publics, un appel d'offres selon la procédure ouverte a été lancé afin de définir l'équipe pluridisciplinaire qui sera chargée de mener le projet de requalification de la RC1, tronçon giratoire Châtelain / giratoire de la Couronnette.

Basée sur un contrat définissant avec précision les différentes phases du mandat et le planning, ainsi que sur un cahier des charges reprenant entre autres les différentes études déjà menées dans le secteur, tout comme l'étude menée par Région de Nyon, l'équipe pluridisciplinaire devait être composée d'un bureau d'ingénieurs civils qui serait le pilote du groupement, d'un ingénieur ou architecte spécialisé dans les aménagements urbains, d'un ingénieur circulation et d'un ingénieur spécialisé en éclairage public.

Lancée le 10 août 2018, la procédure s'est terminée début novembre 2018.

L'appel d'offres a été envoyé à 11 bureaux, dont 10 ont répondu :

- Bureau d'ingénieurs civils Daniel Willi SA
- Mosini et Claviezel SA
- SGI Ingénierie SA
- SD Ingénierie
- Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA
- Solfor SA
- CSD Ingénieurs SA
- Bureau d'ingénieurs SABERT SA
- Holinger SA
- Schopfer & Niggli SA

Le bureau Basler & Hofmann West SA n'a pas répondu.

Les critères se décomposaient comme suit :

	Critère	Pondération
1	Coût	30 %
2	Référence des personnes-clés	30 %
3	Méthodologie	20 %
4	Organisation	20 %

Sur la base des différents critères prédéfinis, le bureau Mosini et Caviezel SA a obtenu la meilleure notation, avec une note finale de 3.86. A relever qu'il a obtenu la meilleure note sur le critère « coût ».

L'adjudication du mandat a dès lors été donnée au bureau Mosini et Caviezel SA, qui est le pilote du groupement.

Le groupement est composé des bureaux suivants :

- Mosini et Caviezel SA, bureau pilote
- Christe et Gygax SA, ingénieurs trafic
- Profil Paysage Sàrl, architecte paysagiste.

Le collège d'experts est composé de :

- M. Cédric Echenard, Municipal en charge
- M. Christian Morand, du bureau de gestion de projets Avisea SA
- M. Serge Gambarasi, ingénieur à la Commune.

Il a ensuite formulé la recommandation d'adjudication à l'équipe sélectionnée auprès de la Municipalité. Celle-ci a formellement approuvé ce choix et attribué le mandat, sous réserve de l'approbation par le Conseil communal du présent préavis, hormis la phase préliminaire qui devait être menée en urgence afin de pouvoir constituer le dossier de demande de subvention auprès de Région de Nyon dans le cadre de la mesure PA2.

4.	ASPECTS FINANCIERS
-----------	---------------------------

Le montant total des honoraires pour le mandataire, regroupant l'ensemble des prestations de tous les bureaux selon l'appel d'offres public, s'élève à Fr. 358'480.— TTC.

L'offre se décompose de la manière suivante :

		Montant HT	Montant TTC
Partie 1 (objet de la présente demande de crédit)	La rémunération est forfaitaire et couvre les prestations suivantes : • élaboration de l'avant-projet sommaire • établissement du projet de l'ouvrage en vue de sa validation, • différentes procédures des demandes d'autorisation et l'appel d'offres public pour les travaux de génie civil avec proposition d'adjudication. Cette partie 1 est comprise dans la présente demande de crédit d'études et s'élève à :	Fr. 145'250.—	Fr. 156'434.—
Partie 2 (objet du préavis pour la réalisation des travaux)	La rémunération est également forfaitaire et couvre les prestations suivantes : • élaboration du projet d'exécution • exécution de l'ouvrage • mise en service / achèvement Cette partie se monte à :	Fr. 173'200.—	Fr. 186'536.—
Prestations complémentaires	Dans l'appel d'offres public, il a également été tenu compte de prestations complémentaires qui seront actionnées par le maître d'ouvrage en fonction des besoins d'études complémentaires éventuels.	Fr. 14'400.—	Fr. 15'508.—
	Total	Fr. 332'850.—	Fr. 358'480.—

Coût total des études de la partie 1 et frais annexes :

Honoraires de l'équipe pluridisciplinaire selon offre partie 1	Fr. 145'250.—
Prestations complémentaires	Fr. 10'000.—
Frais d'analyses et d'expertises du revêtement et de la fondation existante	Fr. 10'000.—
Divers et imprévus	Fr. 5'000.—
Total HT	Fr. 170'250.—
TVA 7,7 %	Fr. 13'109.—
Total TTC	Fr. 183'359.—
Montant TTC arrondi à	Fr. 184'000.—

La seconde étape, soit la partie 2, sera attribuée sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal du préavis pour la réalisation des travaux.

Subventions :

Le projet bénéficie de subventions fédérales, cantonales et régionales, dont les montants doivent encore être précisés. Ils figureront dans le préavis du crédit de construction.

Les différentes subventions auxquelles l'on peut s'attendre sont les suivantes :

- Subvention fédérale pour les projets d'agglomération : selon les accords signés en 2012, la Confédération participe au financement du projet d'agglomération du Grand-Genève de 2^{ème} génération (PA2). La subvention fédérale est attribuée à chacune des communes concernées, à hauteur de 40 % des coûts imputables, mais dans la limite du montant de la subvention inscrite dans le PA2, soit 3,76 Mio.

Pour la Commune de Rolle, le montant est de l'ordre de Fr. 670'000.—. Une convention est en cours de validation entre les différents partenaires de la mesure PA2 en vue de la répartition de la subvention.

- Subvention régionale : Région de Nyon a déposé un préavis (N° 23 – 2017 – DISREN) en vue de subventionner les travaux en lien avec la requalification de la RC1. Cette subvention peut représenter environ 6 % du coût des travaux. Pour en bénéficier, la Commune doit être membre et avoir adhéré au but optionnel DISREN.

De la part du Canton de Vaud, il peut y avoir plusieurs sources de subventionnement :

- a) une subvention en lien avec la réfection de la fondation et du revêtement de la chaussée. Pour mémoire, un montant de l'ordre de Fr. 500'000.— nous a été alloué dans le cadre du chantier de la Grand-Rue ;
- b) une autre source de subventionnement cantonal devra aussi être actionnée en lien avec les aménagements pour la mobilité douce et pour les transports publics (arrêts de bus) ;
- c) une subvention fédérale pourrait encore nous être allouée au vu de la protection contre le bruit (revêtement phono-absorbant).

Il est également prévu, dans le cadre du PQ Sous-Bellefontaine, un montant de Fr. 100'000.— qui devrait nous être alloué par les propriétaires pour la requalification de la RC1.

5.	CONCLUSIONS
-----------	--------------------

La requalification de la route Suisse RC1, tronçon giratoire Châtelain / giratoire de la Couronnette, permettra de diminuer les nuisances sonores et d'améliorer sensiblement les itinéraires cyclables et piétons.

Cette demande de crédit est destinée à couvrir les études qui vont permettre à une équipe pluridisciplinaire d'élaborer le projet de requalification de la RC1 et de le chiffrer.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2016-2021 / N° 43 de la Municipalité du 27 janvier 2020,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

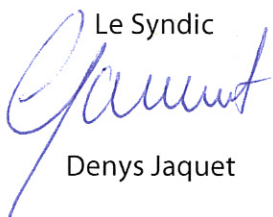
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Décide d'adopter le préavis municipal N° 2016-2021 / N° 42 relatif à la demande de crédit d'études, de Fr. 184'000.— TTC en vue de la requalification de la route du Lac RC1 A, tronçon giratoire Châtelain / giratoire de la Couronnette.
2. Accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 184'000.— TTC pour son financement.
3. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses ;
4. Autorise la Municipalité à amortir ce montant en une fois sur une année civile et à l'imputer au compte 4300.501010.

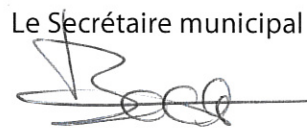
* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 27 janvier 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Denys Jaquet



Le Secrétaire municipal

Julien Bocquet

1^{ère} séance avec la Commission : mercredi 11 mars à 19h00 – salle Chinet

Municipal délégué : Monsieur Loïc Haldimann

Annexes : plans de situation tronçons « Ouest » et « Est »

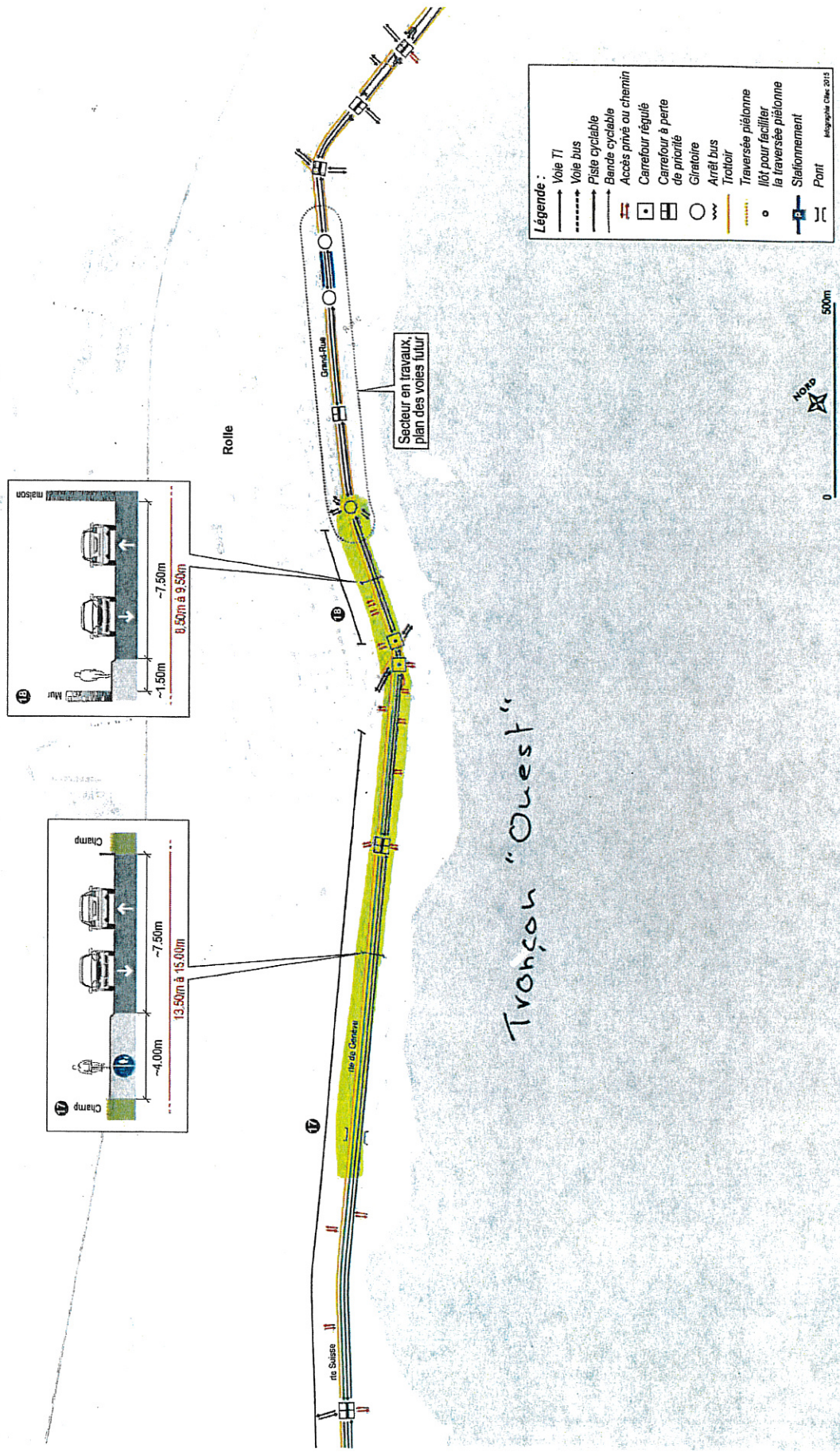


Figure 35 - Plan des voies et coupes actuelles - commune de Rolle

Annexe 2

15062.0

Requalification de la RC1 - 2ème étape

Conseil Régional du District de Nyong

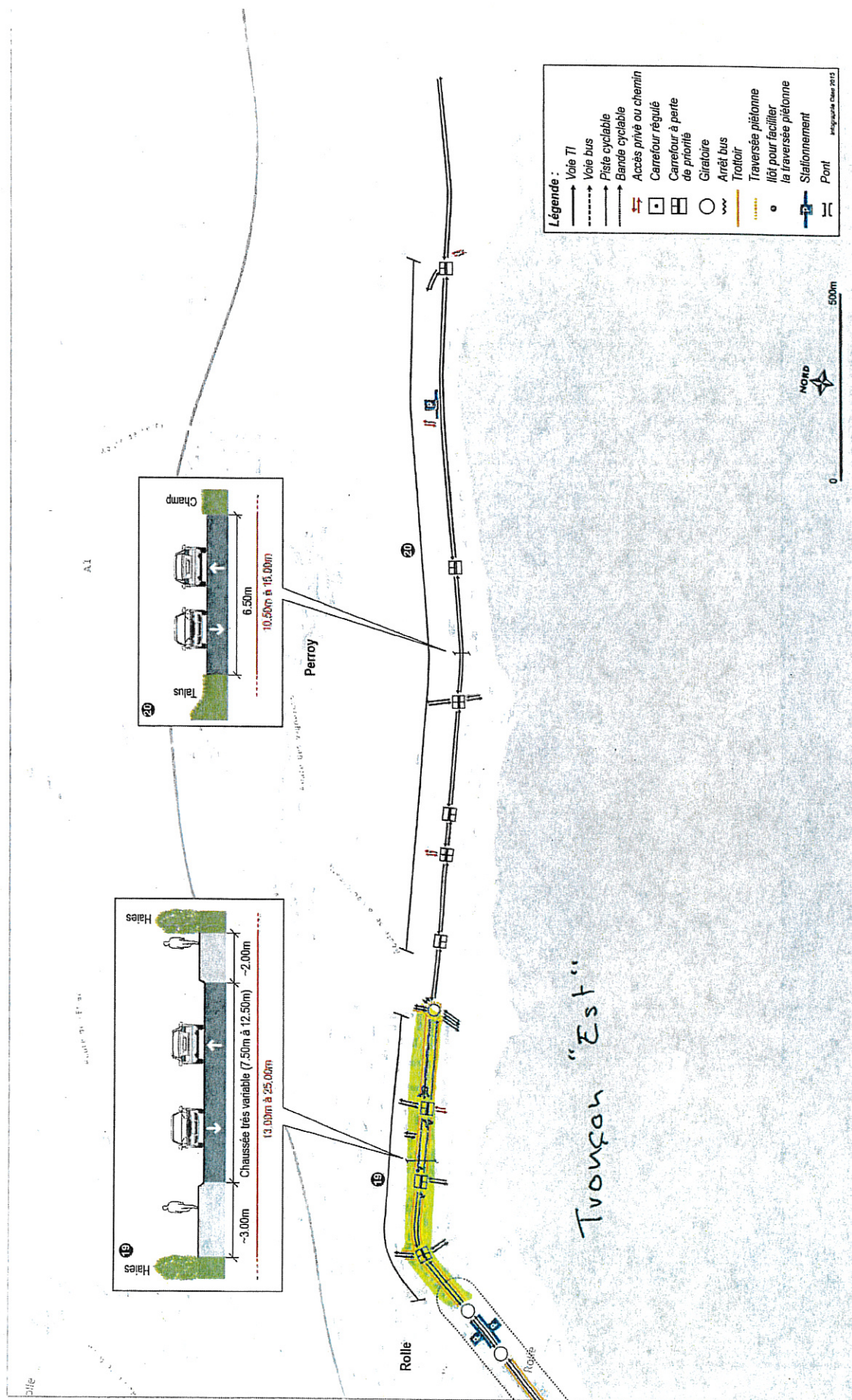


Figure 36 - Plan des voies et coupes actuelles - commune de Perroy